

Nombre de membres :

- En exercice : 27
- Présents : 18
- Votants : 27
- Procuration(s) : 9
- Absent(s) excusé(s) : -
- Absent(s) : -

Del_2022_61

Date de convocation :

Le 1^{er} juillet 2022

Date d'affichage :

Le 1^{er} juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 juillet à 18h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Thierry GENETAY, Maire de la commune de Carignan de Bordeaux, à la mairie, salle du conseil municipal, 24 rue de Verdun, 33 360 Carignan de Bordeaux.

CONVOQUÉS : Thierry GENETAY, Isabelle PASSICOS, Christophe COLINET, Aurélie LACOMBE, Rémy POINTET, Sandrine ALABEURTHE, Laurent JANSONNIE, Anthony BROUARD, Martine LACLAU, Nicolas RAMON, Julia ZIMMERLICH, Charles ARIS-BROSOU, Karine VIROT, Michel BONNAT, Sylvie LHOMET, Patrice DANIAUD, Laetitia GADAIS, Etienne LHOMET, Sandrine LACOSTE, Cédric FLOUS, Cécile PEREZ, Pascal LATORRE, Bernard LACAZE, Frank MONTEIL, Véronique ZOGHBI, Philippe CASENAVE, Isabelle ELLIES

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) :

Monsieur Christophe COLINET a donné pouvoir à Madame Isabelle PASSICOS, Monsieur Anthony BROUARD a donné pouvoir à Madame Aurélie LACOMBE, Madame Sylvie LHOMET a donné pouvoir à Madame Sandrine ALABEURTHE, Monsieur Patrice DANIAUD a donné pouvoir à Madame Julia ZIMMERLICH, Monsieur Etienne LHOMET a donné pouvoir à Monsieur Rémy POINTET, Madame Sandrine LACOSTE a donné pouvoir à Madame Cécile PEREZ, Monsieur Bernard LACAZE a donné pouvoir à Madame Marine LACLAU, Monsieur Philippe CASENAVE a donné pouvoir à Monsieur Frank MONTEIL, Madame Véronique ZOGHBI a donné pouvoir à Madame Isabelle ELLIES.

Excusé(e)(s) : -

Absent(e)(s) : -

Secrétaire de séance : Madame Aurélie LACOMBE

Délibération 2022-61

Objet : REGROUPEMENT DE COMMUNES : GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA REALISATION DE SCHEMAS DIRECTEURS DE GESTION ET DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES INTEGRANT LE RISQUE INONDATION - ATTRIBUTION DE MARCHE ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

Vu l'article 35 III de la Loi sur l'Eau N°92-3 du 3 janvier 1992 repris dans l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la réglementation relative aux marchés publics ;

Vu la délibération du 2022-08 du conseil municipal de Carignan de Bordeaux portant adhésion au groupement de commande relatif à la réalisation de schémas directeurs de gestion et de zonage d'assainissement des eaux pluviales entre 6 communes ;

Considérant l'avis favorable de la commission Infrastructures, Bâtiments et Sécurité du 28 juin 2022,

Les communes de LATRESNE, CENAC, CAMBLANES-ET-MEYNAC, SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX, CAMES, CARIGNAN-DE-BORDEAUX ont ainsi lancé une démarche collective pour l'élaboration de leurs schémas directeurs des eaux pluviales en constituant un groupement de commande entre les six membres et désigné la commune de LATRESNE comme coordonnateur ;

A ce titre, la commune de LATRESNE assure la maîtrise d'ouvrage des prestations ;

CONSIDERANT la consultation publiée le 28 mars 2022 au BOAMP et se clôturant le 29 avril 2022 à 12h00 pour un accord cadre à bon de commande portant sur deux lots, lot 1 « Elaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales et de gestion du risque inondation » et lot 2 « Mission de géomètre » ;

CONSIDERANT l'ouverture des plis réalisée le 5 mai 2022 révélant :

- ➔ Pour le Lot 1 : deux candidatures recevables, à savoir celle de la société ARTELIA et celle de la société EGIS ;
- ➔ Pour le Lot 2 : trois candidatures recevables, à savoir celle de la société MAGEO, celle de la société GEOFIT et celle de la société ABAC ;

CONSIDERANT l'analyse des offres effectuée pour le lot 1 et le lot 2 selon les critères de notation suivants :

- ➔ Lot 1 : valeur technique 60 (compétence technique 40 – moyens humains et matériel 20), prix 40 ;
- ➔ Lot 2 : valeur technique 30 (compétence technique 15 – moyens humains et matériel 15), prix 70 ;

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres établi par la Commission d'appel d'offres ad hoc constituée des représentants de chaque commune membre le 10 juin 2022 et le tableau d'analyse des offres récapitulatif joint au présent projet de délibération ;

Au vu de ce rapport il est proposé d'attribuer le marché:

- ➔ Pour le Lot 1 : Au groupement EGIS-AMEAU pour un montant total de 100.000 € HT minimum et 389.920 € HT au maximum pour les 6 communes pour une période de 4 ans à compter de la notification du marché ;
- ➔ Pour le Lot 2 : A GEOFIT pour un montant total de 20.000 € HT minimum et 90.000 € HT au maximum pour les 6 communes pour une période de 4 ans à compter de la notification du marché ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER** l'attribution du marché à bons de commande par la Ville de Latresne relatif à la réalisation de schémas directeurs de gestion et du zonage d'assainissement des eaux pluviales intégrant le risque inondation pour les communes de LATRESNE, CENAC, CAMBLANES-ET-MEYNAC, SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX, CAMBES, CARIGNAN-DE-BORDEAUX
- ➔ Pour le Lot 1 : Au Groupement EGIS-AMEAU pour un montant total de 100.000 € HT minimum et 389.920 € HT au maximum pour les 6 communes pour une période de 4 ans à compter de la notification du marché ;
- ➔ Pour le Lot 2 : A GEOFIT pour un montant total de 20.000 € HT minimum et 90.000 € HT au maximum pour les 6 communes pour une période de 4 ans à compter de la notification du marché ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération, les crédits nécessaires pour le schéma de Carignan de Bordeaux étant inscrits au budget primitif 2022

Après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- **DE VALIDER** l'attribution du marché à bons de commande par la Ville de Latresne relatif à la réalisation de schémas directeurs de gestion et du zonage d'assainissement des eaux pluviales intégrant le risque inondation pour les communes de LATRESNE, CENAC, CAMBLANES-ET-MEYNAC, SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX, CAMBES, CARIGNAN-DE-BORDEAUX

* Pour le Lot 1 : Au Groupement EGIS-AMEAU pour un montant total de 100.000 € HT minimum et 389.920 € HT au maximum pour les 6 communes pour une période de 4 ans à compter de la notification du marché ;

* Pour le Lot 2 : A GEOFIT pour un montant total de 20.000 € HT minimum et 90.000 € HT au maximum pour les 6 communes pour une période de 4 ans à compter de la notification du marché ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération, les crédits nécessaires pour le schéma de Carignan de Bordeaux étant inscrits au budget primitif 2022

Détail du vote : « Pour »
 « Contre »
 Abstentions
 Unanimité des présents

**Le Maire de Carignan de Bordeaux,
Thierry GENETAY**

